

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

CONTRIBUTIONS ET PRESTATIONS ANNUELLES :

CONTRIBUTION DES FAMILLES :

Maternelle et Primaire	915,20 €/an
Collège	
Collège (6° - 5° - 4° (sauf 4° avenir) – 3°)	920,70 €/an
4° Avenir	942,70 €/an
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	
Seconde Générale et Technologique	1.097,80 €/an
Première Générale et Première STMG	1.097,80 €/an
Terminale Générale	1.097,80 €/an
LYCEE PROFESSIONNEL	
3° Prépa Métiers :	942,70 €/an
CAP 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année :	1.023,00 €/an
BAC PROFESSIONNEL Seconde :	1.023,00 €/an
BAC PROFESSIONNEL 1 ^{ère} et Terminale :	1.079,10 €/an

FRAIS DE DEMI-PENSION POUR LE SELF :

Vous avez la possibilité de choisir entre 1 jour et 5 jours par semaine

Unité	1 repas /SEMAINE	2 repas /SEMAINE	3 repas /SEMAINE	4 repas /SEMAINE	5 repas /SEMAINE
MATERNELLE & PRIMAIRE	315,53 €	631,05 €	946,58 €	1 262,10 €	<i>Non concerné</i>
COLLEGE	309,49 €	618,98 €	928,46 €	1 237,95 €	1 547,44 €
COLLEGE : 4EME PROJET	303,45 €	606,90 €	910,35 €	1 213,80 €	1 517,25 €
LYCEE GENERAL & TECHNO : BAC SECONDE	309,49 €	618,98 €	928,46 €	1 237,95 €	1 547,44 €
LYCEE GENERAL & TECHNO : BAC PREMIERE	309,49 €	618,98 €	928,46 €	1 237,95 €	1 547,44 €
LYCEE GENERAL & TECHNO : BAC TERMINALE	309,49 €	618,98 €	928,46 €	1 237,95 €	1 547,44 €
LYCEE PROFESSIONNEL : 3EME PREPA	309,49 €	618,98 €	928,46 €	1 237,95 €	1 547,44 €
LYCEE PROFESSIONNEL : CAP	309,49 €	618,98 €	928,46 €	1 237,95 €	1 547,44 €
LYCEE PROFESSIONNEL : SECONDE	294,26 €	588,53 €	882,79 €	1 177,05 €	1 471,31 €
LYCEE PROFESSIONNEL : PREMIERE & TERMINALE	278,51 €	557,03 €	835,54 €	1 114,05 €	1 392,56 €

En cas d'absence de 15 jours consécutifs, hors vacances scolaires, et sur présentation d'un certificat médical, l'établissement éditera un avoir correspondant. Dans tous les autres cas, l'absence ne donne pas lieu à déduction.

FRAIS DE DEMI-PENSION POUR LA CAFETERIA :

Une cafeteria est mise à disposition des lycéens des classes de Seconde, Première, Terminale Générales et Professionnelles et CAP1 et 2 (paiement à la carte sur Ecole Directe).

TICKET-REPAS « OCCASIONNEL » :

Le prix du ticket-repas « occasionnel » est de 10,00 €. Le repas occasionnel est payable sur l'espace « Ecole directe ».

Attention : Le ticket doit être acheté 48 heures ouvrables avant la prise du repas (jours ouvrables : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi).

FRAIS D'ÉTUDE ET DE GARDERIE :

- Garderie maternelle / primaire du matin 7h30 à 8h30 : 904,20 €/an
- Garderie du soir maternelle 17h00 à 18h00 : 904,20 €/an
- Étude École / Collège / Lycée 17h00 à 18h00 : 904,20 €/an
- Étude / Garderie occasionnelle : 6,80 €/ticket
- FORFAIT Garderie du matin et du soir ou garderie du matin / étude 1.346,40 €/an

FRAIS DIVERS :

- Frais administratifs : 97,90 €/an/élève.
- Coopérative Maternelle & Élémentaire : 28,00 €/an/élève
- Fournitures - maternelle : forfait 78,65 €
- Fournitures - Élémentaire : forfait 28,00 €
- Aide à l'Investissement : 39,60 €/an/famille

COTISATION ANNUELLE MUTUALISATION DIOCESAINE : 15,00 €/élève

Le CODIEC « Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique », conscient du défi de l'immobilier que chaque établissement relève, élargit sa politique de SOLIDARITE et met en œuvre une démarche nouvelle de mutualisation. Ce dispositif de mutualisation complète de façon nécessaire les aides substantielles que le Conseil Régional et le Conseil Général apportent aux collèges et aux lycées. **Cette cotisation apparaîtra sur le premier relevé et sera reversée intégralement au Diocèse.**

ADHESION VOLONTAIRE A L'A.P.E.L. : 26 €/an/famille

L'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre a le rôle fondamental de représenter les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement. Cette adhésion volontaire apparaîtra sur le premier relevé et sera reversée intégralement à l'A.P.E.L. Ces frais figureront sur le premier relevé.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Le prélèvement bancaire mensuel est conseillé. Pour cela, merci de compléter, dater, et signer le mandat de prélèvement SEPA sur Ecole Directe accompagné d'un R.I.B. En cours d'année, en cas de changement de R.I.B., un nouveau mandat de prélèvement SEPA devra nous être adressé dans un délai de 8 jours.

Sur la contribution des familles, nous accordons une réduction « familles nombreuses » de **100,00 €** par an pour le 3ème enfant et **demi-tarif** pour le 4ème enfant et plus.